

É G A L I T É ,



L I B E R T É .

LA **RÉVOLUTION**
EN **BRESSE**



SOMMAIRE

Avertissement	1
Documents :	
Document 1 : extraits du journal de M. PUVIS, notable à Cuiseaux ...	3 - 11
Document 2 : dénombrement de la population des paroisses de la Bresse Louhannaise	12 - 14
Document 3 : la naissance des nouvelles institutions	
3/1 : carte du département en 1790	15
3/2 : une identité bressane contestée	17
Document 4 : cahiers de doléances :	
4/1 : cahier de doléances de la communauté de Saint-Germain-du-Plain	18 - 19
4/2 : cahier de doléances des habitants de Thurey	20 - 21
Document 5 : députés brassans	22
Document 6 : juillet et août 1789, extrait du journal de Puvis	23 - 25
Document 7 : préoccupations d'un conseil municipal, Ormes	26
Document 8 : révolution et démocratie, tableau général des citoyens actifs de la ville de Louhans	27 - 29
Document 9 : la misère en Bresse :	
9/1 : les indigents	30 - 32
9/2 : les ateliers de secours : extrait du registre des ponts-et-chaussées du district de Louhans	33
9/3 : 1 ^{er} atelier de secours, route de Cuiseaux à Louhans	34 - 35
9/4 : état de la semaine du 5 au 10 septembre 1791	36
Document 10 : la Révolution et ses soldats	37
Document 11 : la Révolution et l'école :	
11/1 : un contrat d'école	38
11/2 : congés scolaires et calendrier révolutionnaire	39
Document 12 : plantation d'un arbre de la liberté	40
Document 13 : un suspect en juin 1793	41
Document 14 : tableau général des grains et farines existant dans le département au 1 ^{er} nivose an II	42 - 43
Document 15 : l'ordre révolutionnaire	44 - 45
Document 16 : célébration du 14 juillet	46
Document 17 : la Révolution vue par un républicain bressan à la fin du XIX ^{me} siècle	47
Repères pour le maître	48
Glossaire, bibliographie sommaire	49

Archives départementales de Saône-et-Loire - Service Éducatif
Inspection Départementale de l'Éducation Nationale de Louhans
Bibliothèque Pédagogique

LA RÉVOLUTION
EN BRESSE

Dossier établi sous la direction de

Christian DAVID
I.D.E.N. stagiaire

avec la collaboration de

Paul AUBRY-LECOMTE
C.P.A. I.D.E.N.

A V E R T I S S E M E N T

Ce dossier consacré à la Révolution en Bresse tente de répondre à plusieurs objectifs ; sa genèse et sa forme en portent la marque.

De multiples raisons sont à l'origine de ce travail : la première, conjoncturelle et liée à la célébration du Bicentenaire de la Révolution française, en rencontre d'autres nées d'un triple constat : la place de cette période dans les programmes de l'école élémentaire, la difficulté de la traiter, et son importance pour la Bresse louhannaise.

Les instructions et les programmes de 1985 proposent aux maîtres du Cours moyen un programme d'histoire articulé autour de sept grandes périodes, dont la France révolutionnaire et napoléonienne. En outre, la Révolution française figure parmi les sujets d'étude suggérés par les annexes. Leur esprit est précisé par les instructions de 1985 : approfondissement d'une question du programme et recours au «contexte local» qui «par sa richesse, favorise cette étude».

Mais force est de constater la pauvreté des documents disponibles et accessibles au maître et à l'élève bressans. Il y a donc dans ce vide une invitation à la recherche d'autant plus que la Révolution est une période essentielle pour la Bresse louhannaise : la loi du 22 décembre 1789, qui crée le département de Saône-et-Loire et le district de Louhans, consacre en effet le rôle de chef-lieu de cette ville, enfin émancipée de la tutelle chalonaise ; Louhans va progressivement imposer son nom à tout un pays, le Louhannais, identifié à une circonscription administrative encore vivante.

Des nécessités pédagogiques et historiques ont donc orienté le contenu de ce recueil dont l'histoire est significative à plus d'un titre.

Conçu pour l'Ecole Elémentaire, ce dossier a été réalisé par un groupe d'instituteurs réunis au cours de quatre demi-journées. La première, qui s'est déroulée aux Archives départementales de Saône-et-Loire, a été l'occasion d'un premier contact avec des archives pour la majorité des enseignants. Elle a permis d'approcher concrètement le problème auquel se heurte l'historien, l'exploitation de documents bruts. De cette

confrontation, complétée pour certains par un travail personnel dans des archives municipales, est née une réflexion sur l'enseignement de l'Histoire qui a guidé la conception et l'élaboration du dossier lors de la deuxième demi-journée, les autres étant consacrées à la présentation des documents.

Ceux qui ont été retenus répondaient aux critères suivants : chronologiques, avec 1799 comme date limite ; pédagogiques, le caractère simple et accessible du document à l'intelligence d'un élève de cours moyen ayant toujours été privilégié ; ont été exclus ceux qui auraient pu faire double-emploi avec des documents classiques et présents dans de nombreux manuels en usage dans les classes.

La forme de ce dossier est donc largement tributaire des sources utilisées . Le caractère exceptionnel du Journal de Puvis (*doc. n° 1*) explique sa première place ; ces extraits peuvent, à eux seuls, suffire à l'étude de la Révolution française car tous les problèmes y sont abordés : politiques, militaires, économiques, sociaux, religieux, vie quotidienne et mentalité.

Pour aller plus loin (notamment dans le cadre d'un sujet d'étude), un tableau de la Bresse à la veille de la Révolution pourra être dressé (*doc. n° 2 et 14*). La carte du département de Saône-et-Loire (*doc. n° 3.1*) doit permettre de situer la région au sein des nouvelles institutions administratives encore fragiles (*doc. n° 3.2*). L'apprentissage de la démocratie pourra être évoqué à partir des cahiers de doléances (*doc. n° 4*), des députés bressans (*doc. n° 5*) et des élections à Louhans (*doc. n° 8*).

L'étude de la population bressanne pourra être complétée par celle de la misère à la fin du XVIIIème siècle (*doc. n° 9.1*), et des essais de solution (*doc. n° 9.2*).

La politique militaire et extérieure, et de façon plus générale, les conséquences des événements nationaux et internationaux sur la vie des Bressans, pourront être approchées grâce aux *documents 10 et 14*.

Mais la Révolution française, c'est aussi des institutions anciennes et nouvelles (*doc. n° 11 et 7*) avec, en arrière plan, une morale (*doc. n° 15*), une conjoncture politique mouvementée (*doc. n° 6 et 13*), et des symboles (*doc. n° 12*) dont l'utilisation peut annoncer l'ère napoléonienne (*doc. n° 16*).

La Révolution en Bresse, c'est aussi Lucien Guillemaut dont l'Histoire de la Révolution dans le Louhannais constitue le seul ouvrage de synthèse ; certains de ses propos invitent à une réflexion sur les interprétations de la Révolution française et sur l'Histoire (*doc. n° 17*).

Document 1 : Extraits du Journal de Mr PUVIS, notable à Cuiseaux.

(A.D.S.L. 1 F 149)

Né le 13 avril 1742, Pierre Puvis, ancien officier appartient à une famille qui a joué un rôle important au XIXème siècle, non seulement à Cuiseaux, mais aussi en Saône-et-Loire, en raison des nombreuses fonctions électives occupées par ses membres.

1789

27 Mars : Assemblée dans l'église pour la nomination des députés à l'assemblée de Châlon. Grand bruit. Cabale. Procès verbal dressé...

18 Juillet : Une lettre de Mr Moyne, avocat à Châlon, annonce les événements arrivés à Paris le 14 (prise de la Bastille)...

26 Juillet : Les papiers du château de l'Aubépin sont livrés aux flammes...

28 Juillet : Un grand feu apparaît du côté de Pont de Vaux. C'est le château de Senonsan qui est réduit en cendres. Plusieurs personnes y périssent...

9 Août : A l'issue de la messe toute la milice étant sous les armes, on va chercher Mr de Cuiseaux chez lui et arrivé sur la place, Mr de Puvis le fait reconnaître colonel de la milice bourgeoise. On crie «Vive le Roi»...

12 Septembre : Bénédiction du drapeau. Les communes de Champagnat, Miroir, Marciat, Joudes ont envoyé des familles. Une députation de Saint-Amour y assiste aussi... La garde est allée chez Mme de Cuiseaux chercher le drapeau. Mme de Cuiseaux est sortie tenant le drapeau à la main et faisant un compliment auquel Mr Jamet, 1^{er} Echevin a répondu. Puis on s'est rendu à l'église où la messe a été dite et après la bénédiction a été faite par le Custode. Après la messe, la troupe étant réunie au nombre de cent soixante sur la place, on a prêté serment...

17 Octobre : A l'ouverture des quarante heures l'abbé Moyne fait un sermon très pathétique sur l'amour que l'on doit au Roi...

22 Décembre : La France est divisée en 83 départements. Le département est divisé en districts et les districts en cantons...

26 Décembre : Publication pour la déclaration des biens ecclésiastiques...

1790

4 Février : Grande assemblée à l'Eglise pour la nomination du maire et des autres officiers municipaux. Le chantre Moyne est président. Il y a grand bruit...

11 Février : Avis d'une émeute à Lyon...

14 Mars : On prête le serment civique. Ensuite il y a le Te Deum et le soir feu de joie et illuminations. Souper patriotique...

15 Mars : Lettre de la municipalité de Bordeaux concernant la liberté des nègres...

18 Avril : On décide que l'on donnera de l'argent aux députés pour Mâcon. Une lettre de Dijon aux officiers de la milice nationale de Cuiseaux les invite à la fédération...

3 Mai : Assemblée à l'hôtel de ville pour nommer les députés de Dijon. Maître, dit Guillaume demande qu'il soit fait comme à Champagnat où on a donné une sommation à Mr Rojat pour avoir une copie de l'amodiation de la dîme pour l'envoyer à l'assemblée nationale...

11 mai : Lettre de la garde nationale de Lyon qui invite à aller à la fédération...

17 Mai : Arpentage des communes...

1 Juin : La municipalité s'occupe des impôts des nobles, prêtres et privilégiés...

14 Juillet : Un autel est dressé sur la place où l'on prête serment. Le maire est malade. Le chantre Moyne préside. Pour la première fois, les officiers municipaux portent leur écharpe. On donne des écus pour faire boire les paysans. Les arcades sont garnies de tables où chacun y dîne. On s'échauffe beaucoup. Encore des disputes et les abbés prennent part pour leur compte. Ainsi l'abbé Coste et Gollion puis le chantre Moyne. Procès-verbal est rédigé de cette cérémonie... Le canon avait annoncé la veille ainsi que les cloches. La municipalité a fait distribuer deux quintaux de viande et de pain...

1 Août : La municipalité demande 60 fusils à la manufacture d'armes de St-Etienne...

12 Septembre : Assemblée à l'hôtel de ville des notables pour la vente des biens du clergé...

26 septembre : Délibération de la municipalité pour avoir un message de Cuiseaux à Louhans et établir une école gratuite pour les pauvres...

26 Octobre : Chaque citoyen depuis l'âge de 18 ans doit se faire inscrire sur le tableau civique à la maison de ville...

1 Décembre : Suppression du bureau de la ferme...

12 Décembre : Le curé au prône donne la définition des mots : Aristocrate et Démocrate...

1791

10 Janvier : Le médecin Lamailauderie paye une dette en assignats...

12 Janvier : Le club de Cuiseaux reçoit son affiliation à celui des jacobins de Paris...

31 Janvier : Séance au club. L'abbé Moyne demande au club que des lettres adressées à l'Evêque d'Autun et qui viennent d'être communiquées soient brûlées sur la place publique, comme injurieuses à la constitution...

5 Février : Les prêtres se consultent entre eux et ceux du voisinage au sujet du serment...

10 Février : Délibération de la municipalité pour demander 150 armes pour la garde nationale. L'abbé Moyne couche sur les registres de la municipalité son serment...

20 Février : Lettre lue au club dans laquelle on invite les gens de la campagne qu'il y a à se défier des prêtres qui ne prêtent pas le serment...

25 Mars : Te Deum pour la convalescence du Roi...

1 Avril : Le club reçoit une lettre du club des jacobins qui l'invite à tenir ferme dans son patriotisme...

6 Avril : Vente des biens nationaux à Louhans où plusieurs habitants de Cuiseaux vont pour se constituer aussi acquéreurs...

10 Avril : Le Club prend le deuil à l'occasion de la mort de Mirabeau...

14 Avril : Service pour Mirabeau...

13 Mai : Vente à Louhans des biens nationaux de Champagnat...

17 Juin : Vente à Louhans de biens nationaux où plusieurs habitants de Cuiseaux sont adjudicateurs...

19 Juin : Assemblée primaire pour nommer les députés qui doivent aller à Mâcon nommer les députés pour Paris...

24 Juin : On apprend le départ du Roi. Arrestation à Varennes. Partout on est sous les armes...

28 Juin : Amodiation des prés provenant des biens nationaux...

14 Juillet : Jour de la fédération. Les élèves du Collège demandent à la municipalité d'être admis à prêter serment. Ce qui leur est accordé...

31 Juillet : Lettre de Strasbourg qui annonce des préparatifs de guerre...

22 Septembre : Les vendanges s'ouvrent, plusieurs particuliers n'ont voulu compter que le cinquième au lieu du quart voulu par la loi. Grand bruit à ce sujet...

1 Octobre : Te Deum à l'occasion de l'acceptation du Roi. Feu de joie et farandole...

13 Novembre : La garde se met sous les armes pour assister à la lecture de la constitution...

1792

23 Janvier : Difficultés au sujet des jugements faits avec des assignats...

11 Février : Lettre du district à la municipalité pour veiller à ce que personne ne prenne d'autres noms que celui de sa famille et à faire mettre bas toutes les armoiries...

14 Février : Refus des marchands de recevoir des assignats en payement...

24 Mars : Une lettre apprend qu'à Paris on est dans de vives inquiétudes. Une autre lettre adressée au Collège annonce que le bref du Pape pour l'excommunication, est arrivé à Annecy...

6 Mai : On plante un mai surmonté du bonnet de la liberté qu'on a promené dans les rues avec le buste de Mirabeau...

8 Mai : Publication d'une lettre du Ministre qui annonce la guerre...

13 Mai : Après la messe on reconnaît les nouveaux officiers de la garde nationale, on lit la proclamation de la guerre, et après vêpres on plante un mai surmonté d'un bonnet de la liberté. On exige que tous les spectateurs aillent le baiser...

1 Juin : On commence à prendre les noms et l'âge de tous les individus...

10 Juin : Lettre du district à la municipalité qui enjoint de donner une note de tous les biens des émigrés...

14 Juillet : Un curé des environs baptise une fille à qui on donne le nom de Fédérée. Banquet sous les arcades...

20 Juillet : Le procureur de la commune lit la proclamation qui déclare la Patrie en danger et l'obligation de faire connaître les armes que l'on a chez soi. L'obligation aussi de porter la cocarde...

22 Juillet : On lit au club la motion pour la déportation des prêtres...

27 Juillet : Vente à Louhans des biens nationaux...

29 Juillet : Lettre des écoliers de Louhans à ceux de Cuiseaux pour les engager à faire comme eux le sacrifice de la somme de leur prix pour l'employer à solder les volontaires qui partent pour la défense de la patrie...

14 Août : On apprend la suspension du roi et le massacre des tuileries...

15 Août : La garde nationale assemblée sur la place proclame la suspension du roi. Le maire Gronier fait deux discours là-dessus...

20 Août : Un huissier Guiot est cité à la commune comme accusé d'avoir empêché des jeunes gens de Varennes de s'enrôler...

23 Août : Le même huissier Guiot est encore cité, accusé d'avoir mal parlé des députés et d'avoir donné le nom de Mirabeau à un de ses cochons...

7 septembre : Lettre lue à la municipalité qui annonce le massacre de Paris. On voit fréquemment passer des troupes étrangères, ce sont des prêtres déguisés qui cherchent à se rendre en Suisse...

13 Septembre : On publie le décret de déportation des prêtres. On y met la plus grande publicité et la plus grande célérité. Ce même jour, on efface tout ce qui est ou semble être armoirie ou devise. Le procureur de la Commune, avec des gardes nationaux, vont dans les maisons forcer à remettre les armes que l'on peut avoir...

21 Septembre : La municipalité commence à violer le secret des lettres et à les décacheter...

2 Novembre : Le maire, revêtu de son écharpe, va s'emparer des registres du Curé...

3 Novembre : On apporte de l'Eglise à la maison de la ville le drapeau de la Chevalerie et celui de la garde nationale pour être brûlés le lendemain...

4 Novembre : Le garde prend les armes et s'assemble sur la place à l'occasion de l'occupation de la Savoie. On y chante l'hymne de la Marseillaise...

19 Novembre : On annonce au son de la caisse la prise de Bruxelles, Gand, etc... On chante l'hymne des Marseillais à la maison de la ville...

28 Novembre : MR Guyot donne à un fils qu'il fait baptiser les prénoms de Mirabeau, Jemmapes, etc...

16 Décembre : Adjudication pour la fabrication de piques qui doivent servir à armer la garde nationale...

1793

6 Janvier : Un divorce...

25 Janvier : On reçoit les nouvelles de Paris. On apprend les événements du 20 et 21 Janvier. Honte qui retombe toujours sur les monstres de cette époque...

1 Mars : Les papiers nouvelles de Paris annoncent que les citoyens de Cuiseaux ont applaudi au jugement qui a fait mourir le roi. La vérité est qu'une partie du club a envoyé son adhésion à la Convention...

3 Mars : Mr Gronier va à Louhans dénoncer la municipalité et se plaindre du surnom de Lafayette qu'on lui a donné. Nouvelle levée d'hommes pour l'armée...

22 Mars : Le district de Louhans informe la municipalité de Cuiseaux de l'arrestation de ces suspects, en recommandant de ne point s'allarmer de ces arrestations mais de redoubler de zèle pour que l'union devienne plus forte. La gendarmerie de Louhans vient s'informer à la municipalité s'il n'y a point de suspects à Cuiseaux. Le maire dit que non...

8 Avril : On signifie à tous les nobles du district d'avoir à se rendre à Louhans où ils auront la ville pour prison.

10 Avril : Départ des volontaires de la dernière levée. On insulte les personnes qui n'ont pas la cocarde à leur coiffure...

14 Mai : Réquisition des chevaux pour les besoins de l'armée...

16 Mai : Réquisition d'hommes pour l'armée de Vendée...

3 Juin : Tous les dimanches pendant la messe après le prône, on doit faire la lecture de décrets reçus du gouvernement...

14 Juin : Assemblée à la mairie où l'on proclame la constitution...

2 Août : Tirage au sort (noir ou blanc) pour former un contingent à fournir pour l'armée. Vice dans l'opération. Elle est déclarée nulle...

4 Août : On procède à nouveau au tirage..

25 Août : On entend toujours le canon de Lyon...

1 septembre : Passage de poudres et d'autres munitions de guerre pour le siège de Lyon...

7 Septembre : La canonnade entendue de Lyon est très vive...

8 Septembre : On annonce que tous les jeunes gens de dix huit à vingt cinq ans sont en réquisition...

13-14-15 Août : On entend le canon de Lyon...

1 Octobre : Le comité de surveillance commence ses séances. On descend les cloches du clocher pour les envoyer à Louhans, on en retient deux cependant...

5 Octobre : Boulangère mise en prison pour avoir vendu du pain aux volontaires au-dessus du prix fixé...

11 Octobre : On envoie à Louhans la seconde cloche qui devait servir à la fonte des canons. La ville de Louhans la garde...

14 Octobre : Décret qui oblige les femmes à porter la cocarde...

19 Octobre : On apprend la mort de la reine Marie-Antoinette. On se plaint des accaparements des grains et même du beurre...

27 Octobre : Despotisme du club. Il passe au scrution épuratoire toute la municipalité...

23 Novembre : Le bonnet rouge est placé sur le clocher à la place de la croix...

30 Novembre : Recensement des grains. Réunion au club. Inauguration de la Montagne...

26 Décembre : Repas civique au club. Bal ensuite à l'occasion de la reprise de Toulon...

1794

Nota : Le papier se vend 10 écus la main en assignats. L'argent est si rare que les tailleurs ne font plus de goussets aux culottes. Les marchands ne vendent plus de bourses mais bien des porte-monnaie...

5 Janvier : Assemblée à l'Eglise pour nommer le maire et 4 officiers municipaux. Les élus donnent leur démission le lendemain...

9 Janvier : Nouvelle assemblée où l'on nomme le maire et les officiers...

10 Janvier : Dépôt des terriers de Mr l'avocat Puvis à la municipalité...

15 Janvier : Inscription faisant connaître les noms nouveaux des places et des rues...

7 Février : On envoie à Louhans chercher les bustes de Marat et de Peletier mais ils ne sont pas encore arrivés de Paris...

9 Février : On enlève les confessionnaux et toutes les statues des saints...

10 Février : Les salpêtriers commencent leurs travaux...

11 Février : Mariages de prêtres. Les abbés Penot, Dumousseux épousent leur servante...

18 Février : Le comité décachète les lettres saisies sur le messager de Louhans et cela même en l'absence de la municipalité...

19 Février : Recommandation d'ensemencer beaucoup de pommes de terre. Défense de prononcer le mot de roi...

24 Février : Le district envoie à Cuiseaux 30 déserteurs autrichiens. Plusieurs y resteront et s'y établiront...

1 Mars : Au bal, on commence à supprimer le nom de Monsieur le vous est remplacé par le tu...

17 Mars : Lettre du district qui engage les personnes qui auraient de l'or ou de l'argent d'aller se défaire au plutôt de ce vil métal contre des assignats...

29 Mars : Inauguration des bustes de Marat et Lepelletier...

27 Avril : Assemblée des communes pour la répartition des chevaux à fournir...

29 Mai : Charivari à Champagnat à l'abbé Grofaut marié avec sa servante...

9 Juin : Achat d'une voiture que Cuiseaux doit fournir à l'armée. Elle coûte 1900 L. Le district ne l'accepte que pour 600...

15 Juin : Invitation aux parents d'envoyer leurs enfants chez les instituteurs et institutrices...

21 Juillet : Arrivée des ordres pour la réquisition de 18 à 25 ans...

1 Août : On reçoit la nouvelle de l'arrestation de Robespierre...

18 Octobre : Adresse à la Convention pour la féliciter de ses travaux...

23 Novembre : Visite domiciliaire chez tous les citoyens suspects pour rechercher des prêtres...

1795

10 Janvier : Réquisition de boeufs. Il en faut 800 paires pour le Département et 267 hommes pour les conduire...

21 Janvier : On choisit ce jour-là, anniversaire de la mort du roi, pour faire une distribution de secours. A l'église, Mr Guyot fait un discours dans lequel il traite Louis XVI de brigand et Louis XV de Sardanapale et termine par une adresse à la convention pour la féliciter...

30 Janvier : Quelques citoyens zélés portent des bonnets à queue dits de Robespierre...

3 Février : Mesure de terre achetée 1555 livres-terre vendue 10 000 livres qui 6 mois auparavant avait été payée 2400 livres...

22 Février : Vente d'une maison 7 300 L en papier elle en avait coûté 200 en argent...

26 Mars : Faux assignants en circulation...

29 Mars : On enlève du club pendant la nuit le buste de Marat...

15 Mai : La vente de l'abbaye du Miroir devant se faire, les habitants s'y opposent disant qu'elle était la maison curiale...

20 Mai : Suppression des assignats à face royale...

26 Mai : Massacre des terroristes dans les prisons de Louhans, Lons-le-Saunier...

12 Juin : Echange de deux cent livres en assignats contre 9 livres 15 sous en argent...

3 Juillet : Passage de régiments. Les soldats sont dénués de tout, aussi les voit-on se détacher des colonnes, quitter les routes et se jeter dans les villages et maisons isolées pour y demander des vivres...

11 Août : Motion pour qu'un procès-verbal soit dressé contre les citoyens qui la veille n'ont pas voulu signer le rapport où l'on déclarait haine à la royauté...

21 Novembre : Passage de volontaires dans la grande rue au cri de «Vive le Roi». On en informe le juge de paix...

1796

2 Janvier : Discrédit complet des assignats. L'argent commence à se rencontrer...

9 Février : Le juge de paix et la municipalité reçoivent un arrêté qui défend de sonner les cloches pour le culte. On n'observe pas cette défense...

4 Mars : Beaucoup d'individus en maladie de mort, après avoir suivi les cultes des prêtres assermentés, réclament cependant les prières de ceux qui n'ont pas prêté serment et qui se cachent...

10 Octobre : Les papiers du club sont livrés en partie et par l'abbé Moyne et pour faire des cornets de poivre et d'épice...

17 Novembre : On poursuit par des visites fréquentes le culte qui s'exerce secrètement dans des maisons particulières...

1 Décembre : A dix heures du soir des voix étrangères chantent le réveil du Peuple sur la place et à la porte de tous les Jacobins que l'on provoque mais aucun d'eux ne sort...

1797

Janvier : Les cérémonies du culte ont toujours lieu par les prêtres réfractaires dans des maisons particulières ou à la campagne. Elles sont signalées aux agents de l'autorité supérieure. Saison des dîners et soupers au milieu de la tourmente révolutionnaire...

29 Janvier : Passage de troupes fort mal disciplinées qui se livrent à toutes sortes d'excès...

18 Juin : Les habitants de Champagnat reportent dans leur église les ornements et objets du culte et on replace la croix sur le clocher...

1 Août : Quelques émigrés du voisinage commencent à rentrer chez eux...

7 Août : Quelques prêtres des deux partis commencent à se rencontrer pour conférer ensemble...

9 Septembre : L'abbé Moyne monte sur une chaise à la sortie de la messe au milieu de la place et lit l'article qui abolit la redevance des tiers et des quarts...

22 Septembre : Anniversaire de la proclamation de la République. Feu de joie sur le place. Bal à la maison commune. L'abbé Moyne y danse...

22 Octobre : Service funèbre pour le Général Hoche...

5 Décembre : Arrestation de l'abbé Thévenet pour être conduit à Rochefort et embarqué pour la Guyanne...

1798

21 Janvier : Réunion des autorités sur la place toujours pour jurer haine à la royauté...

7 Février : L'abbé Moyne annonce sur la place l'entrée de l'armée française dans Rome et il assaisonne cela de propos inconvenants et injurieux contre le Pape...

20 Mars : A l'Eglise l'abbé Moyne fait la lecture de la destitution du Pape et c'est pour lui l'occasion de vomir des horreurs...

25 Mars : Lettre de l'abbé Thévenet détenu à Rochefort où dit-il, ils sont plus de 300, tant prêtres qu'émigrés et forçats, tous mêlés ensemble et destinés à la Guyanne. Quête qui produit 340 L destinés à l'abbé Thévenet et à un autre prêtre connu à Cuiseaux...

23 Avril : Les habitants qui n'ont point de cocarde sont insultés par les soldats excités par l'abbé Moyne qui leur donne de couper les «souliers pointus»...

14 Juillet : Anniversaire de la prise de la Bastille et de la fédération, fête donc sur la place où autour d'un autel on groupe des drapeaux, des haches, des piques...

10 Août : Anniversaire de la chute du trône. Fête. Farce dégoûtante de l'abbé Moyne. Il habille en roi le marguillier de l'Eglise, couronne en tête, sceptre à la main, un manteau violet, bottes, chemise fine, cordon bleu, cocarde blanche. Il le place sur un âne tenant la queue pour bride et précédé de fusiliers, suivi des autorités on se rend sur la place où l'abbé Moyne salue le roi en lui donnant un soufflet. - Sire cela vous offense : lui dit-il. Il lui jette sa couronne à terre ainsi que son sceptre qu'il foule à ses pieds. Ensuite, il le renverse de dessus son âne en criant : Vive la République. Le pauvre roi se sauve alors tout honteux. Mais peu de spectateurs. Cette farce dégoûtante révolte...

1799

21 Janvier : Anniversaire de la mort du roi. Réunion au temple décadaire, le président Jamet y péroré-discours d'un enragé...

8 Avril : Par ordre supérieur on affiche sur la porte de la commune les mots : «guerre au gouvernement anglais». Le lendemain matin on voit effacé le mot «anglais»...

16 Avril : L'abbé Maître, dit Pacaudière, en revenant des élections de Mâcon et passant dans le village de Foissiat, rencontre un petit garçon et lui demande s'il est chrétien, l'enfant se sauve aussitôt près de son père qui travaillait aux champs et qui accourt, avec d'autres individus, saisis-sent l'abbé Maître qu'ils prennent pour un prêtre réfractaire et ils l'assassinent, son corps est traîné dans un ruisseau...

10 Août : On lit un décret qui ordonne les départs des conscrits de 23 à 25 ans. L'administration accompagnée des autorités se rend sur la place, accompagnées de la garde de Cuiseaux et des communes de Champagnat et du Miroir. Une voiture suit ce cortège, on a jeté dessus huit à dix volumes de terriers de Cuiseaux, du Miroir et du Chapitre, des fagots avaient été préparés. Le président Jamet, après avoir péroré met le feu au bûcher, les terriers sont détruits. On crie : «Vive la République»...

22 Septembre : Toutes les communes du canton ont envoyé leur force armée, ce qui peut faire 250 hommes et tout ce monde était réuni à la maison commune.

On décachète une lettre venant de Paris.

Le coup préparé par les Jacobins est manqué. Il s'agissait, dit-on, de désarmer et d'arrêter tous les gens suspects. Pour utiliser ces détachements ils sont envoyés contre les conscrits cachés - plusieurs sont arrêtés...

13 Octobre : Un courrier de Mâcon apporte la nouvelle de l'arrivée de Bonaparte en France. Sur le champ on sonne les cloches... »

(A.D.S.L., 1 F 149)

Document 2

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DES PAROISSES DE LA BRESSE LOUHANNAISE

(A.D.S.-L., FA 76, Dénombrement du Duché de Bourgogne et des pays adjacents,
et des provinces de Bresse et Dombes, Bugey et Gex).

Rédigée en 1786 par l'intendant Amelot, cette enquête a été imprimée en 1790 à la demande
des députés des provinces concernées.

NOMS DES PAROISSES	I ^{re} CLASSE depuis la naissance jusqu'à 15 ans		II ^e CLASSE depuis 15 ans jusqu'à 30 ans		III ^e CLASSE depuis 30 ans jusqu'à 50 ans		IV ^e CLASSE depuis 50 ans jusqu'à 60 ans		V ^e CLASSE depuis 60 ans et au-dessus		VI ^e CLASSE Centenaires		TOTAL des deux sexes
	Garçons	Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes	Femmes	
Authumes	78	78	59	74	55	65	19	20	12	16	0	0	476
Bantange	80	85	60	63	56	45	13	9	10	5	—	—	436
Beaurepaire	104	115	85	97	66	56	30	35	16	13	—	—	617
Bellevesvre	57	41	46	41	46	53	9	16	7	6	—	—	322
Bosjan et le Tartre sa succursale	210	191	158	145	133	127	88	90	48	53	—	—	1 243
Bouhans	85	68	87	85	57	42	16	23	12	8	—	—	483
Branges	244	190	176	159	152	152	37	32	32	26	—	—	1 200
Brienne	74	76	47	63	60	48	16	11	17	14	—	—	427
Bruailles	185	195	136	147	114	105	29	26	14	20	—	—	971
Champagnât	148	142	95	113	98	104	30	38	18	16	—	—	802
Chapelle-Naude	149	129	103	111	74	84	12	21	13	11	—	—	707
Chapelle-St-Sauveur	205	194	144	268	178	149	58	61	18	19	—	—	1 234
Chapelle-Thècle	193	181	148	161	127	112	50	47	33	35	—	—	1 087
Charette, Terrans et Varennes	143	141	117	142	155	143	62	54	68	69	—	—	1 094
Château-Renaud	146	147	159	159	108	105	24	31	23	16	—	—	918
Condal	94	100	73	85	61	66	23	18	10	14	—	—	544
Cuiseaux	260	1 242	202	222	176	212	56	64	39	63	—	—	1 536
Cuisery	217	233	181	220	141	146	34	37	16	21	—	—	1 246
Dampierre	114	108	78	84	69	46	14	24	10	5	—	—	552
Devrouze	220	153	160	181	140	120	87	71	53	41	—	—	1 026
Diconne	139	129	91	114	103	86	50	48	24	23	—	—	807
Dommartin-lès- Cuiseaux	253	198	146	152	150	148	44	34	19	25	—	—	1 169
Fay	273	258	195	210	168	166	48	46	20	22	—	—	1 406

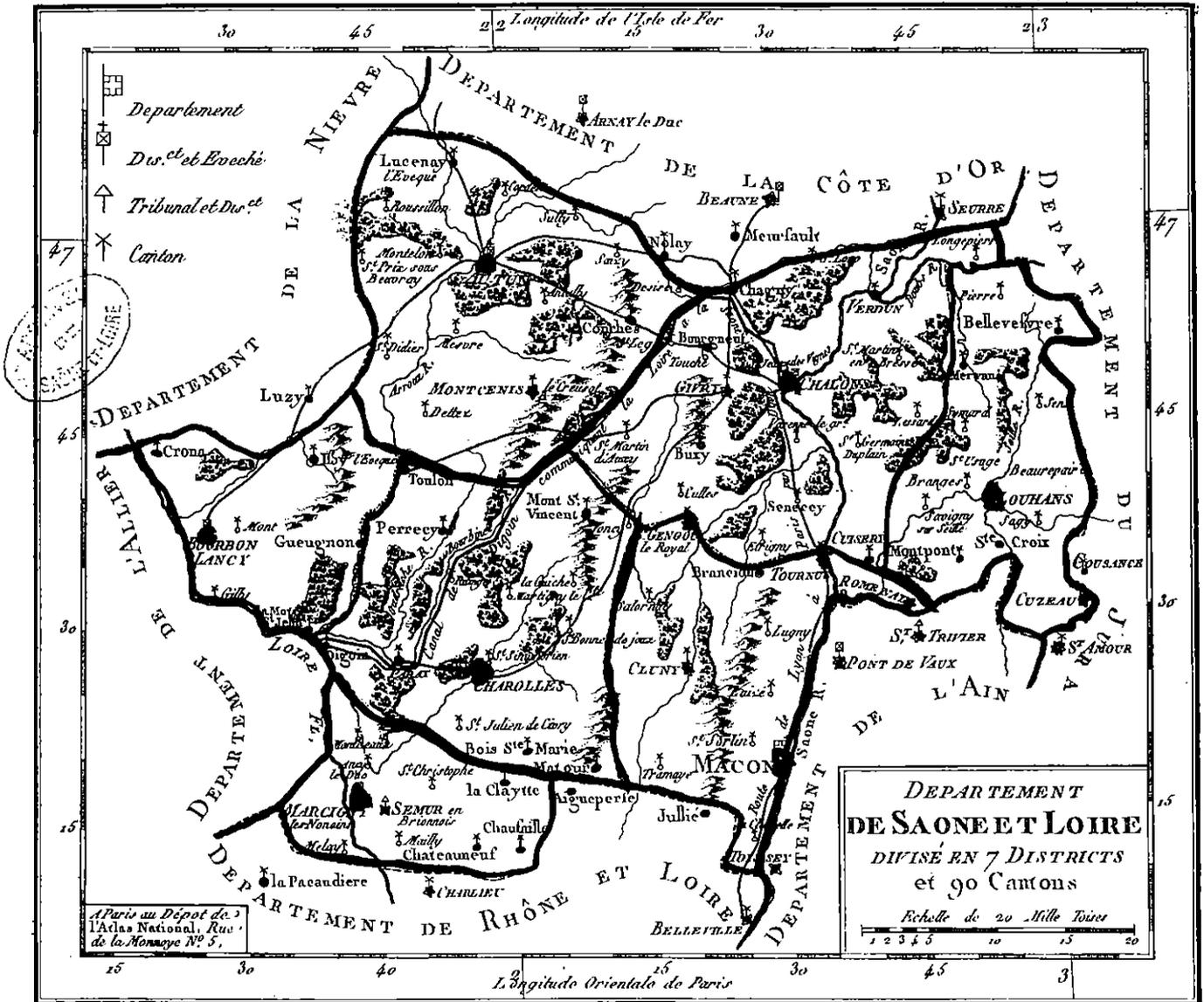
NOMS DES PAROISSES	I ^{re} CLASSE depuis la naissance jusqu'à 15 ans		II ^e CLASSE depuis 15 ans jusqu'à 30 ans		III ^e CLASSE depuis 30 ans jusqu'à 50 ans		IV ^e CLASSE depuis 50 ans jusqu'à 60 ans		V ^e CLASSE depuis 60 ans et au-dessus		VI ^e CLASSE Centenaires		TOTAL des deux sexes
	Garçons	Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes	Femmes	
Flacey	138	147	107	117	99	107	35	45	34	18	0	0	847
Frangy	314	301	203	235	189	177	48	61	65	63	—	—	1 656
Fretterans	80	85	70	66	60	56	40	35	24	20	—	—	536
Frontenard	80	72	77	70	60	51	20	19	15	8	—	—	472
Frontenaud	143	145	86	113	92	88	16	28	11	12	—	—	734
Hully	100	96	109	106	50	60	14	18	15	17	—	—	585
Joudes	116	188	86	92	67	76	33	34	25	21	—	—	738
Jouvançon	113	136	69	58	44	44	19	22	6	6	—	1	518
Juif	81	89	88	89	36	36	58	57	16	18	—	—	568
L'Abergement de Cuisery	198	167	128	137	117	128	42	50	14	11	—	—	992
La Chaux	99	95	55	65	54	61	18	13	13	17	—	—	492
La Frette	105	74	55	46	50	56	10	20	12	9	—	—	446
La Genette	91	82	88	91	84	81	15	15	7	9	—	—	563
La Racineuse	54	46	52	38	47	47	13	14	5	3	—	—	319
Lays	59	48	65	49	41	44	23	31	11	16	—	—	387
Loisy-sur-Seille	156	153	100	122	84	82	25	23	41	13	—	—	799
Ville de Louhans	390	386	405	423	352	403	94	128	57	74	—	—	2 712
Menetreuil	114	80	180	120	96	99	22	28	10	14	—	—	763
Mervans	345	294	267	265	192	178	45	58	25	34	—	—	1 703
Miroir	30	33	32	25	31	19	13	10	1	3	—	—	197
Molaise	12	11	19	13	7	7	2	1	—	—	—	—	72
Montconis	105	130	85	98	81	97	45	33	41	27	—	—	742
Monjay et Moissenant	130	140	70	84	78	83	20	32	8	27	—	—	672
Montagny-près- Louhans	69	74	66	69	65	57	33	25	19	14	—	—	491
Monteret	122	113	93	104	88	91	20	24	20	12	—	—	687
Montpont	331	329	311	279	216	219	56	52	33	23	—	—	1 849
Mouthier-en-Bresse	371	339	250	293	251	278	82	76	42	47	—	—	2 029
Pierre et Grandmont	203	203	159	158	73	95	54	67	38	54	—	—	1 104
Rancy	61	76	38	44	33	33	18	18	9	10	—	—	340
Ratte	88	92	72	70	61	58	19	17	7	6	—	—	490
Saint-André	40	27	29	30	19	20	1	3	3	3	—	—	175
Saint-Bonnet	183	161	135	168	117	106	20	33	26	23	—	—	992
Saint-Etienne	133	144	121	129	115	115	35	37	12	16	—	—	857
Saint-Euruges	395	373	370	403	262	251	76	100	77	77	—	—	2 384

NOMS DES PAROISSES	1 ^{re} CLASSE depuis la naissance jusqu'à 15 ans		II ^e CLASSE depuis 15 ans jusqu'à 30 ans		III ^e CLASSE depuis 30 ans jusqu'à 50 ans		IV ^e CLASSE depuis 50 ans jusqu'à 60 ans		V ^e CLASSE depuis 60 ans et au-dessus		VI ^e CLASSE Centenaires		TOTAL des deux sexes
	Garçons	Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes et Garçons	Femmes et Filles	Hommes	Femmes	
St-Germain-du-Bois	225	237	199	224	192	179	46	55	38	35	0	0	1 430
St-Germain-du-Plain	178	175	173	198	164	134	34	48	20	29	—	—	1 153
Saint-Sulpice	32	33	22	20	17	20	13	10	4	2	—	—	173
St-Vincent-en-Bresse	105	89	83	97	72	67	14	10	12	10	—	—	559
Sainte-Croix	190	201	145	140	115	107	30	24	15	22	—	—	989
Sagy	375	364	386	370	239	236	119	105	49	41	—	—	2 284
Saillenard	197	211	209	225	80	93	48	51	18	21	—	—	1 154
Savigny-en-Revermont	371	336	265	320	259	223	51	32	31	11	—	—	1 899
Savigny-sur-Seille	114	134	121	118	85	66	28	23	17	13	—	—	719
Sens	104	118	84	115	85	88	31	34	16	20	—	—	695
Serigny	66	47	55	49	35	38	4	3	3	2	—	—	302
Serley	228	235	165	164	127	137	39	29	9	9	—	—	1 142
Simandre	250	280	220	236	147	122	69	54	50	49	—	—	1 477
Simard	203	195	192	200	173	149	38	34	23	28	—	—	1 235
Sornay	169	154	115	161	125	122	32	28	30	24	—	—	960
Thurey	126	140	106	118	80	83	31	38	22	13	—	—	757
Torpes	152	124	125	133	122	113	56	55	27	23	—	—	930
Varenes-St-Sauveur	266	300	337	360	400	370	200	160	118	140	—	—	2 651
Vergennes, autrefois Ormes	104	137	121	122	95	89	35	37	15	11	—	—	766
Vérissey	25	24	26	28	28	26	13	12	2	1	—	—	185

LA NAISSANCE DES NOUVELLES INSTITUTIONS

Document 3/1 : Le département en 1790

Reg. Est 3. 28.



Document 3/2 : **Une identité bressane contestée**

(*A.D.S.-L., Registre des délibérations du District de Louhans, 2 L 435*)

La loi du 22 décembre 1789 crée une administration à trois niveaux :
département, district et canton.

Citoyen,

« Des bruits répandus en 1789 semblent se reproduire aujourd'hui d'une manière qui ne nous permet pas de les passer sous silence ;

On assure que deux districts voisins cherchent à démembrement celui de Louhans et à se partager ensuite l'administration de son territoire, ces démarches nous paraissent hasardées et leur succès impossible, mais encore est-il de notre devoir de nous en donner avis, afin que vous puissiez manifester votre vœu à ce sujet d'une manière qui annéantisse toutes prétentions et toutes tentatives.

Les Assemblées primaires fournissent une favorable occasion pour exécuter ce projet, veuillez donc inviter vos concitoyens composans l'assemblée primaire de votre canton à s'occuper sur le champ, d'une délibération générale des comparants, qui détermineront et déclareront qu'ils n'entendent pas que le district de Louhans soit démembrement en tout ni en partie qu'ils demandent expressément qu'il soit conservé entier et indivisible qu'ils s'opposent formellement à toutes prétentions ou entreprises contraires et qu'ils invitent l'administration à prier la convention nationale de prendre cette délibération dans la plus grande considération. »

Les administrateurs.

Du 22 novembre 1792.

*Circulaire adressée aux Présidents des Assemblées primaires
des chefs-lieux de cantons du district de Louhans.*

S^t. Germain
du plain

Premier



Cahier de Volemes de la communauté

S^t. Germain du plain

1. Que dans les Etats Generaux les Deputés ne puissent voter sur aucune proposition que l'Assemblée ne soit composée de Deputés comme eux librement élus, que ceux du Tiers Etat Soyent en nombre Egal avec les representans des deux autres Ordres Unis & que les Deliberations Soyent toujours prises par les trois Ordres Unis & les Suffrages comptés par Têtes

10^o que tous juges Soyent tenus de motiver leurs jugemens, Sentences, ou arrest, afin que les condamnés ayent du moins la Satisfaction d'Estre justifiés des motifs de leur condamnation

Que les Sentences de mort ne puissent Estre mises à execution sans Estre préalablement confirmées par le Roy, & que toutes peines afflictives Soyent adoucies indistinctement contre les citoyens des trois ordres qui les auroient encourues.

Document 4

CAHIERS DE DOLÉANCES

Document 4/1 : **Cahier de doléances de la communauté de Saint-Germain-du-Plain**

(*A.D.S.-L., 3 B 388*)

Que dans les Etats généraux les députés ne puissent voter sur aucune proposition que l'assemblée ne soit composée de députés comme eux librement élus, que ceux du Tiers Etat soyent en nombre égal avec les représentans des deux autres Ordres réunis et que les délibérations soyent toujours prises par les trois ordres réunis et les suffrages comptés par têtes.

.....

Que tous juges soyent tenus de motiver leurs jugemens, sentences et arrêts afin que les condamnés ayent du moins la satisfaction d'être instruits des motifs de leurs condamnation.

Que les sentences de mort ne puissent être mises à exécution sans être préalablement confirmées par le Roy, et que toutes peines afflictives soyent admises indistinctement contre les citoyens des trois ordres qui les auront encourues.

.....

Statut des Droits des Habitants de Chuzep

art. 2.

De rendre le sel marchand tant pour l'intérêt des pauvres que pour la amélioration de la culture ou du moins de la diminuer et de le rendre au même prix dans toute l'étendue du Royaume pour éviter la contrebande, cet impôt étant celui qui pèse le plus sur les campagnes et étant réduit à un prix modique on en ferait une plus grande consommation et on pourroit le vendre avec les foin et fourrages dans les pays où ils sont de mauvaise qualité comme à Chuzep et dans les paroisses voisines.

art. 3.

Que les Mainmortes, les cens, Droits de Lord, et autres et autres Droits Seigneuriaux soient rachetables et soient évalués à une somme convenable pour indemniser les Seigneurs de la perception annuelle qu'ils pourroient raisonnablement espérer,

art. 11.

Que la Milice est tenue pour les campagnes par les dépenses quelle occasionne tant pour l'assemblée des garçons pour ce rendre dans les villes pour le tirage, pour le temps perdu pour les pères et les enfants qui y assistent dans la culture en Suisse, que par les cotisations que les garçons font eux-mêmes pour remettre à celui à qui la loi impose lequel les rendent ou les consacrent en débauches, Que la Majorité soit sytis de décharger les Campagnes de la Milice et que si est établi un impôt pour cet objet et pour l'entretien des grandes Routes et autres ouvrages de la province il soit reparti sur les trois ordres,

art. 14.

La vente des poids, aunes et mesures étant une occasion de fraude dans le commerce il conviendrait qu'ils fussent uniformes dans le Royaume ou du moins dans chaque province ;

Document 4/2 : **Cahier de doléances des habitants de Thurey.**

(A.D.S.-L., 3 B 388)

Art. 2. - De vendre le sel marchand tant pour l'intérêt des pauvres que pour la mellioration de la culture ou du moins de le diminuer et de le vendre au même prix dans toute l'étendue du royaume pour éviter la contrebande, cet impot étant celui qui porte le plus sur les campagnes et étant réduit à un prix modique on en feroit une plus grande consommation et on pourroit le meller avec les foins et fourages dans les pays ou ils sont de mauvaises qualités comme à Thurey et dans les paroisses voisines.

.....

Art. 8. - Que les mainmortes, les cens, droits de lods, retenue et autres droits seigneuriaux soient rachetables et soient évalués à une somme convenable pour indemniser les seigneurs de la perception annuelle qu'ils pourroient raisonnablement espérer.

.....

Art. 11. - Que la millice est ruineuse pour les campagnes par les dépenses quelle occasionne tant pour les assemblées des garçons pour ce rendre dans les villes pour le tirrage, par le temps perdu pour les pères et les enfants qui y assistent dans l'agriculture en souffre, que par les cotisations que les garçons font entreux pour remettre à celui a qui le sort tombe, lequel les aiant reçu les consomme en débauches, que sa majesté soit suplié de décharger les campagnes de la milice et que sil est établi un impôt pour cet objet et pour l'entretien des grandes routes et autres ouvrages de la province il soit repartye sur les trois ordres.

.....

Art. 14. - La varriété des poids, aunes et mesures étant une occasion de fraude dans le commerce, il conviendrait qu'ils fussent uniformes dans le royaume ou du moins dans chaque province.

.....

DÉPUTÉS BRESSANS



*Paris chez le S^r Dejabin éditeur de cette collection
Place du Carrouvel N^o 4*

Document 6 :

JUILLET ET AOÛT 1789

(Extrait du Journal de Puvis, A.D.S.L. 1 F 149)

18 Juillet 1789 : Une lettre de Mr MOYNE, avocat à Châlon annonce les événements arrivés à Paris le 14 (prise de la Bastille)...

19 Juillet : Assemblée à la maison de ville où l'on décide qu'il sera fait une neuvaine chapelle Notre Dame pour les affaires du temps-soulèvement à Louhans à l'occasion des grains...

21 Juillet : On prend à Cuiseaux la cocarde avec trois couleurs...

22 Juillet : Assemblée pour prendre les armes...

23 Juillet : On est aux armes.

Mr Puvis, père, Guyot sont nommés pour commander mais réunis sur la place le Sr Maigneu se retire ne voulant pas être sous les ordres de Mr LAMAILLAUDERIE. Ce dernier et Mr Puvis organisèrent donc la garde.

Epoque des brigands.

Dans la nuit du 23 au 24, alerte occasionnée par le nommé Maître surnommé Guillaume qui avait éclairé un feu près de la porte du château. On crie que des brigands arrivent. On veut sonner le tocsin. Mr Puvis s'y oppose et se porte vers le feu avec des hommes de la garde et fait conduire en prison le dit Maître. Puis on fait une reconnaissance jusqu'à Cousance.

24 Juillet : Reconnaissance vers le hameau de Jarrey où tout le monde est dans l'alarme toujours à l'occasion de ce bruit de brigands. Alerte aussi à St-Amour. On ne voyage plus qu'avec crainte. Des arrestations se font de tous côtés, on ne veut voir que des brigands.

25 Juillet : Le prieur de l'abbaye du MIROIR offre ses services.

26 Juillet : Procession où l'on porte l'image miraculeuse de la Ste Vierge. Concours nombreux. La Commune de Joudes, Dommartin, Varennes, Frontenaud, St-Sulpice fournissent chacune douze hommes armés. Cousance envoya aussi le Chapitre à la porte de l'Eglise. Les Echevins Jamey et Guyot, entourés de la garde font prêter le serment de fidélité. Reconnaissance vers Cousance conduite par M. LAMAILLAUDERIE.

Les papiers du château de l'Aubepin sont livrés aux flammes. Rapports établis entre la garde nationale de Cuiseaux et celle de St-Amour pour la sureté du pays.

27 Juillet : Toujours des brigands dans les imaginations. Maintenant c'est un avis qu'ils sont à Frangy et qu'on a doublé la garde à Louhans.

28 Juillet : Reconnaissance sur Cousance. Alerte générale pendant toute la nuit. Frontenaud, Le Miroir sonnent le tocsin. Un grand feu apparaît du côté de Pont-de-Vaux. C'est le Château de Senozan qui est réduit en cendres. Plusieurs personnes y périssent. A Dommartin on vit dans l'alarme, les brigands dit-on approchent et on coupe le pont.

28 Juillet : Mouvement séditieux à Lons-le-Saunier.

29 Juillet : On commence à Cuiseaux la rédaction d'un journal, ne dure que 8 jours.

30 Juillet : Le bruit court à St-Amour que 600 brigands à cheval sont réunis dans les bois de Bourg.

31 Juillet : La correspondance de St-Amour annonce que 6 brigands armés ont été arrêtés à Lyon. On voulait les pendre mais on sursoit à l'exécution pour obtenir des éclaircissements.

1^{er} Août : Assemblée à l'Hôtel de Ville pour la formation des compagnies. On en organise quatre. La nouvelle se répand que les brigands ont pillé chez Mr Chappue près Tournus.

2 Août : Une lettre reçue de Grenoble annonce les mêmes fomentations dans les populations. On dit qu'on a arrêté un brigand à Savigny et qu'on en avait blessé plusieurs.

3 Août : Assemblée au Conseil pour la formation des compagnies. Mr Guch et Mr de St-Amour vont à Besançon demander des armes au Gal Saugeron. Ils remettent une lettre qui invite à se tenir sur ses gardes puis au retour une lettre apportée par eux donne des nouvelles alarmantes au sujet des brigands qui brûlent les châteaux et qui disent que c'est par ordre.

Patrouille pendant la nuit. Les chamoines Coste, Roussel se joignent à la patrouille.

4 Août : Passage du Comte de Taillerand de Périgord dont on avait vu brûler le château quelques jours auparavant (château de Senozan). Une fausse alerte venue de Cousance fait faire une patrouille sur le Miroir.

Le Maire de Tournus annonce qu'ils ont pendu 16 hommes et qu'ils en ont quatre vingts en prison qui subiront le même sort.

5 Août : Lettre de l'avocat Moyne de Chalon qui dit que plusieurs prisons sont pleines de brigands, qu'on en a amené aussi un grand nombre de blessés à mort et qui disent que si c'était à refaire, feraient encore.

Même nouvelle de Dagnieux où un grand nombre a été tué et beaucoup sur les chemins sans inhumation.

Ordre de l'administration de continuer à percevoir les droits, les employés saisissent à la Broye des pains de sel mais on exige que le procès-verbal soit annulé.

6 Août : Les armes demandées à Besançon par la ville de St-Amour passent à Cuiseaux. Il y avait cent mousquetons. Un détachement vient à leur rencontre. Le bruit se répand qu'un individu dont on avait envoyé le signalement se livre à tous les crimes, il brûle les fermes et empoisonne les fruits. Cabale au sujet des employés qui déplaisent à plusieurs. Le Sr Pamyvent tire sur l'un deux. Dispute entre Mr Moyne notaire et Guyot. L'abbé Moyne y prend part. Les querelles sont journalières.

Deux voyageurs à cheval disent en passant que vers 1790, la ville serait incendiée.

7 Août : Mr Jamet va signifier aux employés de ne plus se présenter à la passade, ils déplaisent. La correspondance de St-Amour avise qu'il faut prendre garde aux poisons. Il y avait mésintelligence entre plusieurs habitants.

8 Août : Ce jour est un jour de réconciliation : Former et Gronier, Moyne et Guyot, Lamailauderie et Guyot.

Lettre de Mr de Langeron de Besançon qui dit que tout se calme. Le jour des réconciliations ci-devant Mr de Cuiseaux réunit à souper plusieurs personnes chez lui et tous les réconcilie, surtout et pour cela on décide qu'il sera nommé colonel de la milice.

9 Août : Le lendemain, à l'issue de la messe toute la milice étant sous les armes, on va le chercher chez lui et arrivé sur la place, Mr Puvis le fait reconnaître colonel de la milice bourgeoise.

Mr Guyot après lui avoir adressé un compliment lui présente une épée au nom de la ville. On crie : Vive le Roi et on entre à l'Eglise où l'on chante le domine.

9 Août : Souper chez Mr Fornier. A dix heures, on aperçoit du feu du côté de Chevreux. Une patrouille se dirige de ce côté, elle rapporte que l'on a vu des brigands armés et déguisés. Un homme de la forêt vient faire le même rapport. On sait plus tard que c'étaient des contrebandiers.

10 Août : Une lettre de St-Amour donne avis que des brigands au nombre de 7 à 8 cents ravagent du côté de Dortan, qu'ils enlèvent les boeufs et incendient. On dit plus tard que ce sont des déserteurs savoyards.

11 Août : Dîner de 24 convives chez Mr Gronier toujours à cause de la réconciliation ci-devant. On dînait beaucoup alors.

Rumeurs et petit soulèvement contre les employés qui sont insultés. MM. de Cuiseaux et Jamet interviennent.

15 Août : Dîner chez Guyot. Patrouille sur Cousance et dans la montagne, toujours au sujet des prétendus brigands. Mr de Cuiseaux observe à MM. de la Chevalerie qu'ils ne devraient pas assister en uniforme à la procession. Ils y ont assisté cependant en corps. La milice bourgeoise s'est contentée de sortir de son corps de garde pour le passage de la procession.

16 Août : Requête présentée par Mr Formier à la ville au sujet de la Chevalerie.

17 Août : Arrestation d'accapareurs de blés à Cousance.

19 Août : Le chantre Moyne au corps de garde où il est de service.

22 Août : On reçoit la nouvelle d'une émeute de Besançon. Le soir on apprend aussi qu'il y en a une à Lyon. On publie le pain blanc à 3s6 et le pain bis à 2s6.

23 Août : Assemblée à la maison de ville au sujet d'un grenier d'abondance à établir.

27 Août : Grande fomentation au sujet de la grande dîme contre les employés sous prétexte qu'ils veulent faire des perquisitions.

28 Août : Lettre faite par Mr Guyot adjoint de l'Echevin au Capitaine Général chef des employés pour l'engager à ne point faire de visite, il n'adresse pas cette lettre.

30 Août : Comité à l'Hôtel de ville pour délibérer si l'on fera partir les employés de la ferme. Rien cependant n'est décidé.

31 Août : Une députation de Coligny à Besançon pour demander des armes revient et passe à Cuiseaux sans en avoir obtenu.

Est arrivé le drapeau que Mr de Cuiseaux fait venir pour la garde nationale.

(Extrait du Journal de Puvis, A.D.S.L., 1 F 149).

Document 7 :

PRÉOCCUPATIONS D'UN CONSEIL MUNICIPAL

*(A. M. Ormes, registre des délibérations
du Conseil Municipal d'Ormes, 12 juillet 1790)*

Deux décrets, ceux des 12 novembre et du 14 décembre 1789, créent et organisent le système municipal ; il faudra attendre celui du 10 brumaire An II (31 octobre 1793) pour que la dénomination de commune s'impose.

« L'an mil sept cent quatre vingt dix le 12 juillet sur l'heur de huit du matin le Conseil Municipal légalement convoqué et assemblé sur les plaintes du sieur Jacques Clunet citoyen contre Claude Dodier Monsieur le procureur syndic requérant et rappelant la plainte par lui acceptée et signée Cluney ainsi qu'il suit... L'an mil sept cent quatre vingt dix le sept juillet sur l'heur de trois après midi, Claude Dodier entra dans ma maison moi Jacques Cluney, ivre et comme un furieux il présenta avec menaces le poing à mon épouse l'accabla d'injures atroces lui disant en outre qu'elle vendait à faux poids non content de tant de paroles injurieuses, il se livra à des excès tels que prenant un grand pot à tabac il le cassa et perdit ce qu'il contenait quoique l'état d'ivresse conduite à des fautes pardonnables alors il est dans ce cas très instant de punir ce délit, son auteur ne se rend que trop souvent coupable l'habitude de l'ivrognerie crapuleuse la coutume d'insulter de sang-froid même tous particuliers honnêtes et au bon caractère, le danger menaçant de voir ce perturbateur engagé à de plus sinistres désordres, le bien public m'oblige à requérir M. le procureur syndic à l'effet d'exposer ma plainte et d'obtenir la punition qu'elle exige dans la sagesse de MM. les Officiers Municipaux...

Le Conseil Municipal retraçant la plainte à l'accusé sur son aveu et la notoriété public a condamné et condamne ledit Claude Dodier à exprimer des excuses à M. Cluney en présence de la Municipalité et payer au plaignant quarante soles de damage dans le courant du mois et une amande de trois livres payable dans le même terme au profit de la Municipalité, concluant qu'en cas de récidive envers le plaignant ledit Dodier sera condamné à plus forte amande et condamné en outre à un mois de prison comme il y sera conduit par ce jugement s'il ne satisfait pas aux amendes affectés à ce délit... séance levée, ont signé MM. les Officiers Municipaux, ce 12 juillet 1790. »

Document 8 :

RÉVOLUTION ET DÉMOCRATIE

*(A. M. de Louhans, registre des délibérations
du Conseil Municipal, registre n° 5)*

Organisé par le décret du 14 décembre 1789, le système électoral distinguait citoyens actifs et citoyens passifs. Seuls les premiers pourraient voter ; différentes conditions devaient être réunies :

- avoir 25 ans
- un an de domicile
- payer en contribution directe une somme de 3 livres, soit l'équivalent de trois journées de travail.

Pour être éligible, il fallait payer une contribution directe de la valeur de dix journées de travail.

Tableau Général des Citoyens actifs de la Ville de Louhans.

au nombre de trois cent quatre vingt six y compris les Jalous de Louhans, ayant été revues le 15 Mars 1830

Electeurs

M. M.

- c Antoine Vitte Maire
- c André Victor M^{ou} offic. Municip.
- c Louis chaumeau M^{ou} offic. Municip.
- c Claude Joly offic. Municipal
- c André philippe offic. Municip.
- c Elise Legras offic. Municipal
- c philibert Jidor D. Sec. Commune
- c Claude Parison Secrétaire greffier
- c Claude Etienne Legras Receveur
- c Foron aine Notable
- c Jeanneaux aine Notable
- c Bernard Luthier Notable
- c Gynard Lade Notable
- c François Rog M^{ou} Notable
- c Labes andor D^{ou} Notable
- c Antoine Joben Notable
- c Pierre Lachize Notable
- c Joseph Arnoux Notable
- c Claude Maubey Notable
- c Claude Vitte Notable
- c Jean Baptiste André Notable

Municipalité

Council Général

Elixibles

M. M.

- c Antoine Vitte Maire
- c André Victor offic. Municip.
- c Louis chaumeau offic. Municip.
- c Claude Joly offic. Municipal
- c André philippe offic. Municip.
- c Elise Legras offic. Municipal
- c philibert Jidor D. Sec. Commune
- c Claude Parison Secrétaire greffier
- c Claude Etienne Legras Receveur
- c Foron aine Notable
- c Jeanneaux aine Notable
- c Bernard Luthier Notable
- c Gynard Lade Notable
- c François Rog M^{ou} Notable
- c Labes andor D^{ou} Notable
- c Antoine Joben Notable
- c Pierre Lachize Notable
- c Joseph Arnoux Notable
- c Claude Maubey Notable
- c Claude Vitte Notable
- c Jean Baptiste André Notable

Municip.

Council Général

Document 8 : Tableau général des citoyens actifs de la ville de Louhans (1)

	Electeurs	Eligibles		Electeurs	Eligibles
Avocats	12	12	Aubergiste	3	2
Docteurs.....	4	4	Perruquiers	8	2
Tissiers	10	4	Cordiers	2	1
Huissiers	6	5	Cafetier	1	1
Boulangers.....	4	4	Organiste	1	0
Directeur poste	1	1	Tonnelier	1	0
Notaires	5	5	Négociant.....	3	3
Chirurgien	1	1	Menuisier	5	1
Fermiers	8	8	Epiciers	7	6
Grammairiens	2	2	Coquetier	1	0
Charpentiers	10	5	Contrôleur.....	1	1
Cabaretiers	16	11	Armurier	1	1
Fileurs de laine.....	7	1	Teinturiers	3	0
Marchands.....	5	5	Faiseurs de peignes	1	0
Ferblantiers	1	1	Taillandiers	5	4
Mesureur	1	0	Marchand de grains.....	1	1
Garde forestier	2	0	Vitrier.....	1	0
Regratier	3	2	Tourneurs	5	1
Cordonniers.....	11	1	Enseignant de collège ...	3	3
Procureurs	11	10	Bailli	1	1
Greffier	1	1	Chamoiseurs	4	2
Horloger	1	0	Pâtissier	1	1
Maçons.....	9	4	Tanneur	1	1
Chevalier de Saint-Louis	1	1	Tailleur de pierres	1	0
Charcutier	1	1	Gisseur	1	0
Orfèvre.....	1	1	Maréchal ferrant	1	0
Prêtres	10	10	Huiliers	4	3
Chapeliers	3	3	Laboureurs	12	8
Toiliers	3	2	Jardiniers.....	3	1
Sergents	11	5	Meuniers	2	2
Tailleurs.....	9	4	Peigneurs de chaume....	3	0
Ecrivain	1	0	Bouvier.....	1	0
Drapier.....	10	10	Fendeur	1	0
Libraire	1	0	Manoeuvres.....	14	0
Ecuyer	1	1	Conseillers	1	1
Maître du blé	2	2	Grand maître	1	0
Mercier.....	2	2	Potiers	3	1
Bouchers	3	3	Employé de ferme	1	1
Serruriers	6	1	Entreposeur de tabac....	1	1
Selliers	2	1	Géomètre	1	1
Receveur	2	2	Vigneron	1	0

(1) Tableau réalisé d'après le tableau général des citoyens actifs de la ville de Louhans.

Document 9

LA MISÈRE EN BRESSE

Document 9/1 : Les indigents

(A.D.S.-L., 2 L 578)

*Extrait des délibérations du directoire du district de Louhans
sur les moyens de soulager les pauvres dans l'étendue dudit District.*

Mendicité

N°

5 février 1791

Extrait du registre des délibérations du Directoire du District de Louhans

du cinq février mil sept cent quatre vingt onze.

Vû la délibération du Département de Saône-et-Loire du dix neuf janvier mil sept cents quatre vingt onze concernant la bienfaisance publique, le Directoire du District de Louhans ouï le procureur syndic a arrêté les observations suivantes.

Il paraît d'après les relevés faits par le tableau de population de ce District, que le nombre des individus peut se monter de soixante quatre à soixante six mille, parmi lesquels on compte environ dix huit cents, tant infirmes que vieillards, tous hors d'état de gagner leur vies, à quoi on peut ajouter environ un pareil nombre de malheureux valides mais innocupés et manquant des moyens de travailler pendant une grande partie de l'année.

Suivant les instructions du Département de Saône-et-Loire, du dix neuf janvier, il paraît que la somme à laquelle le District peut prétendre dans les bienfaisances publiques est d'environ trente mille livres. Or le mot générique de bienfaisance publique paraît trop étendu et le nombre des individus qui y ont droit trop multiplié pour que le Directoire du District puisse donner un avis déterminé, sans avoir préalablement proposé les observations suivantes.

1ère observation :

On désirerait savoir si au nombre des indigents hors d'état de gagner leur vie, on doit ajouter les enfants au-dessous de quatorze ans, tels qu'ils sont portés dans les états de population du mois d'août. Le nombre de cette classe est énorme... on estime du moins qu'il ne faudrait y comprendre au plus que les enfants au-dessous de dix ans, à moins qu'ils fussent infirmes ou d'un physique incapable de soutenir le travail. Déjà à cet age et surtout dans les campagnes, ils peuvent se rendre utiles au point de gagner leur vie soit en filants, tricotant, gardant les bestiaux et même en travaillant aux menus ouvrages des champs.

Cependant, les enfants des pauvres, et surtout des pauvres malades, méritent une considération particulière. Comment en effet cet homme pauvre, mais laborieux, dont les bras et la santé faisaient toute la richesse, pourra-t-il se soulager dans sa maladie, s'il est chargé d'une nombreuse et trop jeune famille à l'entretien de la quelle le produit journalier de ses pénibles travaux pouvait à peine suffire lorsqu'il jouissait d'une bonne santé. Comment cette multitude de petits infortunés pourra-t-elle pourvoir elle-même à ses propres besoins.

2me observation :

On désirerait savoir encore si dans le nombre des enfans, seraient compris ceux désignés ci-devant sous le nom d'enfans trouvés et confiés à des Etablissements dans les quels le gouvernement pourvoyait à leurs besoins jusqu'à un certain âge. On estime qu'une seule maison d'hospice par chaque District suffirait à cet établissement en faveur du quel la voix de l'humanité se fait entendre. Mais on demande d'après la loi du 29 novembre quels seront les fonds destinés à cet usage et s'ils doivent être pris sur ceux de la bienfaisance publique qui sont annoncés à ce District.

.....

4me observation :

Quelques villes, quelques bourgs jouissent de certains établissemens connus sous différentes dénominations. Tels que par un exemple l'hospital de Louhans, celui de Cuiseaux, celui de Mervans, le Nom et les ruines de Bellevesvre, la Maison de Charité de Pierre, celle de Louhans, mais la plus part, n'ayant qu'un logement médiocre, le plus grand nombre étant mal entretenu, ou même en ruines, dépourvu de secours, sans autres revenus que des aumones affaiblies depuis longtemps ne sont plus comptés au nombre des hospices publics dont ils n'ont conservés que la faible et inutile dénomination. Qu'elles seraient dans les sommes promises à ce District, les portions qu'on devrait assigner à ces différens établissemens, soit pour les rétablir convenablement, ou pour les améliorer, et pour suffire enfin aux entretiens courans de ces hospices nécessaires ?

.....

6me observation :

La population de ce District annonce un nombre considérable d'individus à secourir dans les différentes classes que nous venons de parcourir. On trouve même en plusieurs cantons, une multitude de jeunes gens affligés d'ulcères malins et de plaies incurables qui leur otent tout moyens de travailler. Les maladies plus communes en quelques endroits semblent s'attacher plus particulièrement aux climats humides, et que le voisinage des rivières et des marais rend pour l'ordinaire mal saines et dangereux. On remarque aussi que dans plusieurs parties de cet arrondissement

les fièvres font des ravages affreux sur les habitans des campagnes surtout en automne après la saison des travaux et des fatigues des champs... ; il est évident d'après la vérité de tous ces exposés, que le District doit être l'un des mieux partagés dans la distribution des sommes promises et annoncées par le Département, mais comme d'après l'instruction du Directoire du 19 janvier, il paraît que les secours ne doivent être répartis, que sur les vieillards, les infirmes, et les pauvres valides inocuppés on se contentera de proposer la division des sommes revenantes à ce District en deux parties : seavoir.

Les deux tiers aux individus des deux sexes que la caducité ou les infirmités de l'âge rendent incapable de travail et à ceux qui dans l'âge de pouvoir gagner leur vie en sont empêchés par des infirmités reconnues.

L'autre tiers serait applicable à ceux qui d'âge et de forces convenables au travail, manquent d'ouvrages et d'occasions de travailler pendant une partie de l'année. Cette dernière partie de secours nous paraît devoir être employée à payer ceux des pauvres valides et inocuppés qui voudraient travailler à l'entretien des chemins quelconques à condition qu'on ne pourrait les employer aux différents ateliers publics pendant la durée des principaux ouvrages de la campagne, tels que la fauchaison, la moisson, les vendanges et les semailles... Quant à ce qui concerne la partie des secours à distribuer aux pauvres valides et innocupés, le directoire ne voit en ce moment aucun autre travail qui puisse mériter la préférence sur l'importance actuelle de s'occuper de la réparation des chemins dont le mauvais état présente à chaque pas des travaux immenses et des dépenses incalculables. Le Directoire estime d'après cela que dans les différentes parties du District ou il sera reconnu que les chemins auront besoin de réparations publiques, il sera établi à cet effet sous la conduite d'un conducteur intelligent un atelier suffisant auquel on ne pourra employer que les pauvres valides des environs et assez peut distant de leur domicile pour qu'ils puissent s'y rendre chaque jour afin de répandre au sein de leur famille une partie de leurs salaires.

*Signé Guigot vice président, Guerret, Delamali, Boijou, Robetin, Antoinet et Debranges
pr. syndic et Buguet secrétaire.*

Par extrait Buguet, Secrétaire
n° 47 du département.

Louhans.

LES ATELIERS DE SECOURS

Document 9/2

N° 2.

19 mars 1791

District
de
Louana.

Routtes

Extrait
Du Régistre de ponts
Et Chaussées du District
de Louana.

Le Directoire instruit qu'il a été fait un fond de huit millions pour subvenir aux dépenses extraordinaires que nécessitera le mauvais état de plusieurs routes dans les différents départements.

Certain que la distribution des secours sera faite avec la même sagesse que celle qui les a décidés et en proportion des besoins lorsqu'ils seront connus.

Considérant que le sol des routes du District de Louana est, dans presque toute leur étendue, ou d'une terre glaise ou d'un sable traant.

que
Que ce n'auroit été par des Enquaissements en pierres ou en bons graviers que l'on auroit pu rendre les routes solides et constantes comme lesont de très petites parties dont on s'occupe il y a quelques années.

fait En l'assemblée du Directoire du District -
Le Dix neuf mars 1791. Carret
par le Président ab!

1.^{er} Atelier de secours.

Route de Luiseaux à Louhans

article 1.^{er}

D'après l'arrêté du Directoire du Département de Saône et Loire, en date du 15 avril 1791. Le premier atelier du District de Louhans, doit être employé sur la route de Luiseaux à Louhans, à remblayer la série vis à vis le bois de Diquat afin de l'élever au dessus des inondations, D'après l'instruction donnée par M^r Guillemot le Douze May 1790. il doit être fait un encasement sur cette série avec les pierres cassées, Delivrées par le Directoire du District de Louhans au 1.^{er} criée, mais cet encasement ne peut plus être fait avant l'hiver, les pierres ayant été déposées dans un autre emplacement, et si l'on travaillait aux remblais sans y pratiquer un encasement, on rendrait le chemin impraticable pendant la mauvaise saison. Il conviendrait donc de suspendre les travaux de cette série, jusqu'au

Quintens prochain et d'employer les fonds qui y sont
destinés à faire des remblais au port de Saugy ainsi qu'il
sera ci-après expliqué :

Article 2.^o

L'atelier qui ~~est~~ a été mis en activité le cinq de
lousant a commencé ses travaux par une partie
d'écarrissement dans un marécis pers entre la Broye
et le bois de Diquet. Le conducteur tiendra un compte
exact de la longueur, largeur, et épaisseur, de et encaif-
rement, des matériaux qui y sont employés et du
prix de la main d'œuvre.

Fait à l'assemblée du Directoire du District
de Louhans le sept octobre 1791.

Par extrait

L'Orateur
J. P.

Etat de la semaine du 5 au 10 de 7bre 1791
 Des journées que les ouvriers ont fait sur le chemin
 de la porte de Louhant a Chalons et Tournus

Nom des ouvriers	journées	Demie journée	quart	Pier
1 Coulon	5	1 ^{re} 10		
1 Claire	5	1 ^{re} 10		
1 Curé	5	1 ^{re} 10		
1 Jaquet	5	1 ^{re} 10		
1 Rigoureux cadet	5	1 ^{re} 10		
Morel	4 $\frac{1}{4}$	5 ^{re} 16 ^{re} 6	+	
1 Claude Laleman	4	5 ^{re} 12		
1 Malachard	4	5 ^{re} 14		
1 Claude Jaillot	4	5 ^{re} 12		
1 Devaux	4	5 ^{re} 12		
1 Dubois dit omengin	4	5 ^{re} 12		
1 Arnoux de Brand	4	5 ^{re} 12		
1 Bernard de Brand	4	5 ^{re} 12		
1 Jean Gambet	2	1 ^{re} 16		
1 Jean Libert	2	1 ^{re} 16		
1 Cordelet	3	2 ^{re} 14		
1 Claude Gambet	2	1 ^{re} 16		
1 Rigoureux aîné	1 $\frac{1}{4}$	5 ^{re} 7		
1 Simon Rodeaux	1	1 ^{re} 18		
1 Marchand	5	1 ^{re} 10		

79 1/4 3/11

Don pour la semaine de 7 jours journaliers de
 leur sol. le 7^{me} 1791 Arnoux de Brand 7.6
 payé par Rodeaux
 acquitté par M.

LA RÉVOLUTION ET SES SOLDATS

(A.D.S.-L., 2 L 568)

INFANTERIE

Armée de Sambre et Meuse

181^{ème} BRIGADE



Approuvé par nous *général*
Commandant la *7^{ème}*
Division

approuvé par le commandant
de la *1^{ère}* brigade

Capitaine

CONGÉ LIMITÉ.

Nous soussignés, certifions à tous ceux
qu'il appartiendra, avoir donné Congé, pour aller
à *S. Luneray* pendant *trois décades* ~~un mois~~ *jusqu'au* ~~prochain~~
au nommé *Jean Ehibert* dit *Jean* ~~fils de~~
de la Compagnie *3^{ème}* ~~du~~ *1^{er}* Bataillon de la
181^{ème} Brigade natif
de *S. Luneray* Canton d _____
District de *Sourdeval* Département de *Saône et Loire*
âge de *vingt deux* ans, de la taille de *cinq pieds*
une once cheveux et sourcils *châtains*, yeux *bruns*,
nez *droit*, bouche moyenne, Menton *bon* etc....

FAIT à *Vittel* le *1^{er}* jour de
~~mois~~ *complémentaire* l'an *3^{ème}* de la République
Française.

BOURNON

Ledit *Jean Ehibert* sera tenu de faire viser le présent
Congé, par le Chef de la Gendarmerie nationale dans le District où il devra
passer le temps dudit Congé, et ce, dans le délai de quatre jours, sous les peines
portées par les Règlements militaires.

Approuvé par nous le
Colonel
de la
181^{ème}
Brigade
de la
7^{ème}
Division
de la
1^{ère}
Armée
de
Sambre
et
Meuse



Vu par nous COMMISSAIRE *Gaud* Certifié par nous OFFICIERS composant le Conseil
des guerres. d'administration de ladite Demi-Brigade.

Gaud
Major Général
de la
181^{ème}
Brigade
de la
7^{ème}
Division
de la
1^{ère}
Armée
de
Sambre
et
Meuse

LA RÉVOLUTION ET L'ÉCOLE

Document 11/1 : **Un contrat d'école**

*Extrait des registres des délibérations municipales
du 29 janvier 1792 de Mouthier-en-Bresse
(Archives municipales de Mouthier-en-Bresse)*

Extrait d'un marché passé entre un Recteur d'école et une municipalité en 1792.

«... les officiers municipaux, Philibert Saunier, Procureur de la Commune, se sont rassemblés ce jour pour passer un marché de Recteur d'école avec Hippolyte Ventard citoyen de Mouthier-en-Bresse, ...du consentement et agrément du conseil Général de la commune assemblé ledit jour ; ... moyennant qu'il remplira ses fonctions telles qu'elles sont expliquées ci-après, savoir qu'il assistera Monsieur le Curé et Vicaires qui seront établis dans la paroisse, dans toutes leurs fonctions concernant le culte divin, et utile à la paroisse, telle que de chanter les messes et les vêpres tous les dimanches et fêtes chômées, ainsi que les jours d'œuvre... comme aussi l'assistance aux enterrements, mariages et baptêmes ;...

Le présent marché est de la somme de cent vingt livres par an, et qui durera trois ans... aura de plus la jouissance d'environ un journal de terre labourable dans le champ maître, et la somme de trente livres aussi par an pour l'indemniser de son logement qu'il se fournit ; comme encore il sera payé par mois pour chaque écolier pour apprendre à lire quatre sols, lire et écrire huit sols, lire, écrire et l'arithmétique dix sols, lire, écrire, l'arithmétique et le plain-chant douze sols ; il enseignera les enfants du mieux qu'il lui sera possible soit leur prières et le catéchisme... et deux classes par jour qui durera au moins deux heures et demie chacune, et enseignera pendant neuf mois chaque année savoir les mois de janvier, février, mars, avril, août, septembre, octobre, novembre et décembre sans interruption....»

Document 11/2 : **Congés scolaires et calendrier révolutionnaire**

Séance du 10 fructidor an 6 Républicain

*(A.D.S.-L., 3 L 3, Délibérations et arrêtés,
municipalité de canton de Pierre)*

« Vu la loi du 17 thermidor dernier concernant des mesures pour coordonner les jours de repos avec le calendrier Républicain...

Art. 1^{er} :

Les décades et les jours de feux nationaux étant des jours de repos dans la République, en conséquence les écoles publiques vaquent ces jours la ainsi que les écoles particulières et pensionnats des deux sexes. Les établissements d'instruction ou l'on ne se conformeroit pas aux dispositions du présent arrêté seront fermées.

Art. 2 :

Les écoles publiques ainsi que les établissements particuliers d'instruction pour les deux sexes ne pourront vaquer aucun autre jour de la décade que le quintidi sous les peines portées en l'art. 1^{er} ».

PLANTATION D'UN ARBRE DE LA LIBERTÉ

*Extrait des registres des délibérations municipales de Mouthier-en-Bresse
(Archives municipales de Mouthier-en-Bresse)*

« Ce jourd'huy jeudy jour de l'ascension de notre Seigneur, dix-sept du mois de may mil sept cent quatre vingt douze l'an quatrième de la Liberté, suivant la lettre... du Directoire du District de Louhans... qui nous engage a l'exemple de toutes les villes de notre département de rendre un hommage public et durable, en couronnant de ses emblèmes le plus beau chêne que nous pourrons trouver, et de le planter dans le lieu le plus fréquenté de notre commune ; les emblèmes de la Liberté sous le bonnet Rouge, la Cocarde et les rubans aux couleurs de la Nation...



... Cet arbre a été planté sur la place publique proche le cimetière et il y a été mis au dessus un bonnet rouge avec une inscription portant ces mots : Vivres libres ou mourir ».

UN SUSPECT EN JUIN 1793

*(A.D.S.-L., 2 L 440, arrêtés du district relatifs à la police,
mesures de sûreté générale...)*

Arrêté 109 pour traduire
à Louhans les nommés
Berthaud et Michaud de Charette

Vu la dénonciation du citoyen Claude Brenot, procureur de la commune de Charette, de laquelle il résulte qu'Antoine Berthaud, cultivateur audit lieu, et la nommée Guitaud, veuve Cussey, se permettoient fréquemment de tenir des propos anticiviques ;

Vu également la lettre du citoyen Arveux, commissaire délégué par le comité de salut public chargé de prendre de l'information relative aux faits consignés dans la susdite dénonciation ;

Le Directoire considérant que le nommé Berthaud, cultivateur à Charette, y est considéré comme suspect, qu'il n'est point disconvenu lorsqu'il a été interrogé d'avoir tenu des propos anticiviques et qui pouvoient égarer ses concitoyens ;

Considérant qu'il existe un auteur de ces propos et qui est confirmé par l'aveu dudit Berthaud qui a annoncé les avoir entendu tenir à quelques personnes sans vouloir les nommer ;

Considérant qu'il résulte de la lettre du citoyen Arveux qu'il est tout à présumer que le meneur est un nommé Michaud, frère du ci-devant curé de Charette, actuellement déporté ;

Considérant que, d'après le bruit public, ce Michaud qui n'a eu sa puissance qu'un passeport très ancien, souffle dans la commune de Charette le feu du fanatisme et de la discorde ;

Considérant enfin que l'administration ne peut, sans se rendre coupable, négliger aucun des moyens de s'assurer de ces deux individus qui peuvent compromettre la tranquillité et la sûreté publique ;

Arrêté, eu égard à l'urgence, après avoir entendu le procureur-syndic qu'à sa diligence, les nommés Berthaud, cultivateur à Charette et Michaud actuellement résidant au ci-devant château de la même commune seront traduits à Louhans, pour y être interrogés, et sur leur réponse être statué par l'administration ce qu'il appartiendra.

**TABLEAU GÉNÉRAL DES GRAINS ET FARINES EXISTANTS
DANS LE DISTRICT DE LOUHANS AU PREMIER NIVOSE**

(A.D.S.-L., 2 L 533)

Froment	Seigle	Méteil	Orge	Avoine	Sarrasin
Quintaux Livres					
88 232 40	27 078	719 25	5 987 50	3 485	16 918

Turquis vert	Turquis sec	Panis	Haricots	Fèves	Pois	Navettes
Quintaux Livres						
77 184	9 884	1 917	343	1 740	1 138	445

Farine de froment	Farine de seigle	Farine de méteil	Farine de turquis vert	Farine de gaudes	Pommes terre
Quintaux Livres	Quintaux Livres	Quintaux Livres	Quintaux Livres	Quintaux Livres	Quintaux Livres
9 594	2 087 25	29 25	113 25	11 959	1 956

Observations : Le total des différents grains portés au présent tableau autre que la navette et l'avoine étoit au premier nivose de 254 923 quintaux 90 livres. Depuis cette époque, il a été requis de ce district, savoir par arrêté du département du 25 nivose 3 500 quintaux. Pour Armeville, par autre arrêté du 2 pluviôse pour Villefranche 4 200 quintaux, par autre arrêté du 23 pluviôse pour Armeville 1 036 quintaux, par arrêté du 28 pluviôse, pour Saint-Claude 3 300 quintaux, mais il n'y est a en dedivisé que 673 quintaux, 63 livres ; l'armée révolutionnaire a requis l'enlevé dans les cantons de Cuisery, Montpont et Savigny-sur-Seille de l'aveu des commissaires envoyés par les représentants du peuple plus de 2 000 quintaux et l'enlèvement se continue ; dans le présent recensement, les serments des trémois n'ayant pas été déduits de toutes espèces, on les portera par apperçue à 5 000 quintaux quantité surement insuffisante attendu le dessèchement des étangs qui sont en grand nombre dans ce district. La population de ce district est de 68 078 individus dont la consommation de chacun depuis le 1^{er} nivose au 1^{er} ventose est au moins de

120 livres, par la raison que les grains n'étant que des menus, ils ne rendent pas a beaucoup près autant de farines que les froments et seigles, ce qui produit une quantité de 81 693 quintaux, 60 livres. Ces différentes quantités reviennent à la totale de 143 103 quintaux, 23 livres, laquelle imputée sur les 254 923 quintaux 90 livres, a déduire 143 103 quintaux 23 livres il ne restoit au 1^{er} ventose que 118 20 quintaux 67 livres. Cette dernière quantité divisée entre les 68 078 individus donne a chacun 164 livres 4 onces pour sa subsistance depuis le dernier jour 1^{er} ventose au 1^{er} février temps de la récolte, ce qui fait 150 jours quantité insuffisante puisqu'elle n'est que de 17 onces de grains par jour pour chacun et que la majeure partie de ces grains ne sont que des turquis, orges, sarrasins, haricots a l'égard de l'avoine, il en existoit audit jour 1^{er} nivose 3 485 quintaux, sur cette quantité il en a été livré plus de 200 quintaux pour la nourriture des chevaux qu'ont fourni les cantons, le surplus n'étoit surement pas suffisant pour la semence, cependant par arrêté du département du 27 pluviöse, ce district vient d'être requis pour 4 000 quintaux, en comparant la quantité existante avec celle requise, l'on sentira facilement l'impossibilité qu'il y a de livrer cette dernière. On observe de plus que sur la quantité des comestibles cy-dessus il a été requis depuis sur notre district par la commission des subsistances... sur la lettre du 7 ventose en parfaite par l'arrêté du département du 13 du même moi la quantité de 5 000 quintaux de grains dont la répartition est ordonnée entre les communes, laquelle diminue d'un douzième et demi la quotité restante a chaque individu pour subsister jusqu'à la récolte ; cette quotité étant reconnue de 17 onces par jour, elle se trouve en ce moment réduite a quinze onces et demi par jour pour chaque individu.

Fait et arrêté par nous administrateurs du district de Louhans, séance du 30 ventose de l'an 2 de la République française une

L'ORDRE RÉVOLUTIONNAIRE

(A.D.S.-L., 3 L Cuisery, registre de délibérations
du canton de Cuisery)

Séance du dix sept frimaire sixième année républicaine.

Sur l'observation d'un membre, que des malfaiteurs dégradent journellement les clotures des héritages, en enlèvent le bois ou le brulent dans les champs.

L'administration considérant que par l'art. 17 de la loi du 6 8^{bre} 1791 concernant les biens et visages ruraux et la police rurale, il est expressément deffendu à toutes personnes de dégrader les clotures de couper des branches de hayes vives, d'enlever des bois, des hayes sous peine d'amande, dommages intérêts, et même de détention suivant la gravité des circonstances que l'art dix de la même loi prononce encore de plus fortes peines contre toute personne qui allumeroit du feu dans les champs plus près que de cinquante toises des maisons, bois, bruyères, vergers.

Considérant que l'objet de l'institution des gardes champêtres dans les communes, est la conservation des fruits de la terre et de propriétés rurales de toutes espèces, qu'ils doivent rechercher tous délits qui portent atteinte aux propriétés, et dresser procès-verbaux judiciaires de lieux natures et circonstances, du tems du lieu ou ils ont été commis, et que les procès-verbaux doivent être remis au commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale pour qu'il poursuive les prévenus et délinquants conformément aux lois.

Considérant enfin qu'il est à sa connaissance que malgré les dégradations qui se commettent journellement aux clotures, il ne s'est encore dressé par les gardes champêtres aucun procès-verbal à cet égard, ce qui démontre ont ne peut plus visiblement leur négligence.

Après avoir ouïe le commissaire du Directoire exécutif, l'administration rappelle à leurs devoirs les gardes champêtres des communes de ce canton, conformément aux lois, les rend responsables de toutes négligences, et leur recommande la plus grande activité dans toutes leurs fonctions, nottamment une surveillance active relativement aux dégradations des clotures, et à peine de tous dépends, dommages et intérêts. Et arrête que la présente délibération sera lue, publiée, et affichée dans les cinq communes de l'arrondissement de ce canton à la diligence de chaque agent.

Sur les plaintes de différentes communes, que depuis quelques tems s'établit différents jeux de hazard dans les communes de l'arrondissement de ce canton nottamment dans la commune chef-lieu, que les jeux connus sous les noms de mort (1), tombereaux (2), et billard anglais, sont fréquentés particulièrement par des jeunes gens qui non seulement y perdent leur tems mais encore qui volent leurs parents pour satisfaire leurs passions de jouer.

L'administration considérant qu'il est de son devoir d'empêcher l'établissement de pareils jeux afin de prévenir les maux qui pourroient en résulter, après avoir ouïe le commissaire du Directoire exécutif.

Arrêté, qu'à la diligence des agents, tous jeux de hazard sous quelques dénominations que ce soit qui s'établiroient dans les comunes de ce canton, nottamment ceux cy dessus, seront saisis et déposés à cette administration qui en fera tels usages qu'elle jugera a propos ; et en cas de rébellion ou refus de la part des maîtres desdits jeux de les livrer, les derniers seront sur le champ arrêtés et conduits pardevant l'officier de police pour y être condamnés à l'amande ou telles autres peines plus considérables qu'il echoira.

La présente sera lue, publiée, et affichée par tout ou besoin sera.

(1) Tir à la cible

(2) Sorte de roulette.

CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET

(Archives municipales de Louhans,
registre des délibérations municipales de Louhans, registre 28)

« Programme pour la Célébration de la fête du 14 juillet, de la Concorde es de la Paix, qui doit avoir lieu dans la commune de Louhans, présenté par les Commissaires soussignés.

.....

... Art. 9 - Il sera élevé sur l'édifice commencé es destiné au placemens des Tribunaux, un Arc Triomphal dans toute la longueur qui se trouve entre les deux avans-corps dudidis bâtimens : dans l'ouverture principale dudidis arc sera érigé une statue représentant la Paix assise es se reposans sur des Trophées d'armes, tenans d'une main une branche d'olivier es de l'autre une Corne d'abondance. L'inscription : sous mes auspices renaîtra l'abondance, sera placée sur sa base.

Dans les ouvertures collatérales serons placés les bustes de Bonaparte et de Moreau, les deux principaux coopérateurs de la pacification, au-dessus de chacun de ces bustes sera suspendue une couronne civique, simbole de la reconnaissance nationale.

Au bas du buste de Bonaparte sera écrite cette inscription : Il est venu, il a vaincu, il a pacifié :

Au bas de celui de Moreau : par ses victoires il commanda la paix.

Fait à Louhans, le 23 messidor an neuf de la République française ».

LA RÉVOLUTION VUE PAR UN RÉPUBLICAIN BRESSAN A LA FIN DU XIXÈME SIÈCLE

(L. Guillemaut, Histoire de la Révolution dans le Louhannais)

Quand on jette un coup d'oeil sur l'état du pays pendant l'Ancien Régime, quand on cherche à voir la situation réelle des habitants dans les rapports de la vie publique comme dans les conditions de leur existence, ce qui frappe, c'est partout la nation ployée sous le joug d'une intolérable oppression, la masse du peuple, c'est-à-dire le paysan, l'ouvrier, le bourgeois préssurés d'impôts, soumis à une multitude d'abus et de privilèges vexatoires, la misère presque à l'état permanent ou éclatant à périodes ou espaces rapprochés. Cet état de misère se retrouve à chaque pas dans l'histoire des temps passés, il est consigné dans les écrits de l'époque, et la trace s'en retrouve dans toutes les archives des anciennes provinces...

.... Ce qui paraît le fait dominant et est la cause la plus réelle du grand mouvement qui va se produire, c'était, nous le répétons encore, cette situation malheureuse résultant pour le peuple des charges presque entièrement supportées par lui, pendant que les deux castes privilégiées, le Clergé et la Noblesse, en étaient affranchis à ses dépens. Comment la grande masse des travailleurs ne serait-elle pas arrivée à comprendre qu'un tel état de choses était contre nature et devait prendre fin : «Si j'étais sujet ; je me révolterais», avait dit autrefois le Régent dans un accès de franchise indépendante. Le moment était venu où, poussé à bout, le peuple allait essayer enfin de rompre ses chaînes.

L'occasion allait lui être donnée. A bout d'expédients et pour faire face aux difficultés croissantes résultant d'un déficit de plus en plus menaçant, la Royauté avait dû se décider à faire appel aux Etats généraux de la Nation.

On conçoit l'immense cri de joie et d'espérance qui retenait alors d'un bout de la France à l'autre. Le peuple eut l'instinct que de cet événement allait dater l'ère de son émancipation.

La Bresse Louhannaise eut sa petite part dans ce mouvement glorieux qui entraîna la Nation vers des destinées nouvelles. Les grands souvenirs qui s'y rattachent doivent rester présents à l'esprit de tous les citoyens.

REPÈRES POUR LE MAITRE

L'intérêt de chaque document a été résumé de la manière suivante :

- Doc. n° 1* - Vision globale de toute la période révolutionnaire (1789-1799).
- Vision d'un notable.
- Permet d'analyser la manière dont les événements nationaux sont ressentis en Bresse.
- Doc. n° 2* - Témoignage de l'intérêt nouveau et de la nécessité des statistiques dans un Etat moderne.
- Multiplicité des travaux d'élèves possibles à partir de ce tableau.
- Doc. n° 3* - 3/1 : carte :
- Permet la localisation des cantons de Saône-et-Loire, et notamment de la Bresse.
- Témoigne de la naissance des nouvelles institutions administratives : département, districts et cantons.
- Témoigne de l'intérêt pour la représentation figurée de l'espace.

- 3/2 :
- Témoigne de la fragilité des institutions.
- Doc. n° 4* - Indispensable pour un tableau de la Bresse à la veille de la Révolution.
- Permet une analyse des revendications politiques, économiques du Tiers Etat.
- Doc. n° 5* - Les députés bressans à Paris.
- Doc. n° 6* - La Révolution au quotidien pendant deux mois essentiels de la Révolution.
- Doc. n° 7* - Les attributions multiples du Conseil Municipal.
- Education morale du citoyen.
- Doc. n° 8* - Naissance de la Démocratie, mais aussi de ses limites.
- Tableau sociologique de Louhans à la fin du XVIIIème siècle.
- Doc. n° 9* - Etat de la misère dans la Bresse à la fin du XVIIIème siècle.
- Les préoccupations sociales et une Révolution bourgeoise.
- Doc. n° 10* - Permet d'évoquer la politique extérieure de la Révolution et ses répercussions sur la vie personnelle des Français.
- Caractère très concret du document.
- Doc. n° 11* - Permet une comparaison entre l'Ecole d'hier et d'aujourd'hui.
- Permet une réflexion sur l'Ecole et son évolution.
- Doc. n° 12* - Les symboles de la Révolution.
- Doc. n° 13* - Un suspect sous la Révolution.
- Doc. n° 14* - Permet de connaître les cultures en Bresse à la fin du XVIIIème siècle.
- Permet de mesurer l'effort de guerre de la Nation.
- Doc. n° 15* - Souci d'une bonne administration à tous les échelons administratifs : une gestion morale.
- Doc. n° 16* - Célébration du 14 juillet pendant la Révolution.
- Montre la fin d'une époque et annonce la période napoléonienne.
- Doc. n° 17* - La vision de la Révolution d'un homme politique, républicain et historien, à la fin du XIXème siècle.

POUR ALLER PLUS LOIN

Annie BLETON RUGET,	La Bresse Louhannaise à la veille de la Révolution, thèse de 3 ^{me} cycle, Université de Dijon.
Annie BLETON RUGET	Les cahiers de doléances de la Bresse Bourguignonne Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, Pierre de Bresse. A paraître
Lucien GUILLEMAUT	Histoire de la Révolution dans le Louhannais, 1899. Louhans.
Daniel LIGOU	La Révolution en Saône-et-Loire, 1789-1799
Michel PERONNET	1989. Horvath.

QUELQUES DÉFINITIONS

Aune ou aulne	mesure ancienne des tissus de l'ordre de 1,20 m
Cens	redevance par laquelle le paysan ou le propriétaire d'un bien foncier reconnaît sa dépendance à l'égard du seigneur.
District	circonscription administrative. Les décrets du 20 janvier et 26 février 1790, relatifs au département de Saône-et-Loire, créent 7 districts dont celui de Louhans qui préfigure l'arrondissement du même nom.
Echevin	magistrat municipal.
Gisseur ou gypseur	plâtrier.
Lods	droits perçus par les seigneurs sur les ventes des immeubles de leurs sujets.
Mainmorte	droit féodal qui privait des serfs de la faculté de tester et de disposer de leurs biens quand ils n'avaient pas d'enfant.
Regratier	marchand qui vend au détail, et de seconde main, des marchandises de médiocre valeur.

